



21 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 ONG EUROPÉENNES SE MOBILISENT POUR DES CIRQUES SANS ANIMAUX !

À l'appel de Code Animal et de la Fondation Brigitte Bardot, 18 organisations européennes ont co-signé une lettre transmise le 30 septembre dernier à Elisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire, afin que soit mise en place une réglementation pour interdire les animaux sauvages dans les cirques en France. Toutes ces ONG sont basées dans des pays d'Europe qui ont déjà pris position officiellement en ce sens via une loi nationale et/ou un décret.

Eurogroup for Animals, coalition regroupant une soixantaine d'ONG européennes, a fait le point sur la question des cirques avec animaux sauvages et les problématiques liées dans un [rapport publié en 2018](#). Les résultats sont sans appel : la France est l'un des pays dans lesquels il y a le plus de cirques avec animaux sauvages et le plus d'incidents liés. Depuis plus de dix ans, l'association Code Animal et la Fondation Brigitte Bardot recensent les [accidents qui se sont déroulés en France](#).

Vers un cirque sans animaux sauvages...

Les faits scientifiques démontrent que les animaux ne sont pas adaptés à la vie dans les spectacles itinérants.

Déjà en 2015, la [Fédération des Vétérinaires d'Europe](#) recommandait « à toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux ».

La France à la traîne !

En Europe, 24 pays de l'Union Européenne sur 28 ont entendu l'appel des experts et se sont positionnés contre la présence des animaux sauvages dans les cirques pour des raisons évidentes de bien-être animal, de sécurité et santé publique ainsi que pour des questions éthiques. Aucun argument ne peut justifier l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques aujourd'hui.

En France, [67% de la population](#) se positionne en faveur de l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques selon un sondage IFop/30 Millions d'Amis de 2018.

La fréquentation sous les chapiteaux est en chute libre, certaines enseignes aussi connues que Arlette Gruss sont contraintes d'annuler des tournées entières, pendant que d'autres sont en liquidation judiciaire comme le cirque Pinder.

Les communes françaises sont elles aussi de plus en plus nombreuses à demander au Gouvernement une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques. Ainsi, plus de [370 villes ont déjà pris position via un vœu symbolique](#).

Il est temps que la France rejoigne les autres pays de l'Union européenne qui ont pris position pour des cirques sans animaux ; une évolution naturelle pour un spectacle qui doit s'adapter aux attentes de son public.

Elisabeth Borne entrera-t-elle dans l'Histoire ?

François de Rugy a eu le courage de mettre en place une commission interministérielle sur les questions relatives à la faune sauvages captives par le biais de quatre groupes de travail : cirque, zoo, fourrure et delphinarium.

Pendant quatre mois, Code Animal et la Fondation Brigitte Bardot ont participé aux commissions et ont rédigé un rapport commun avec les 10 associations partenaires présentes (AVES, CACH, CAP, Fondation Assistance aux Animaux, Fondation 30 millions d'amis, LFDA, One Voice, Paris Animaux Zoopolis, Pisteurs de cirques, SPA).

Ensemble, nous avons synthétisé nos revendications pour mettre en place une transition vers des cirques sans animaux. Madame Elisabeth Borne a repris ce travail sur la faune sauvage captive lors de son arrivée au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et nous avons pu la rencontrer fin août pour présenter nos conclusions et nos revendications.

Des mesures devraient être annoncées dans les prochaines semaines et nous espérons que l'interdiction de la présence des animaux sauvages dans les cirques en fasse partie.

ONG européennes signataires du courrier adressé à la Ministre Elisabeth Borne :

AAP - Animal Advocacy and Protection (Pays-Bas) - Animal Defenders International (Royaume-Uni) - Animal Friends Croatia (Croatie) - Animal Interfaith Alliance (Royaume-Uni) - ANDA (Espagne) - Djurens Rätt (Suisse) - Djurskyddet Sverige/Animal Welfare Sweden (Suisse) - Dyrenes Beskyttelse - Animal Protection Denmark (Danemark) - FAADA - Foundation for Advice and Action in the Defence of Animals (Espagne) - FOUR PAWS International (Internationale) - GAIA (Belgique) - Humane Society International/Europe (Internationale) - ISPCA - Irish Society for Prevention of Cruelty to Animals (Irlande) - LAV (Italie) - Loomus (Estonie) - RSPCA (Royaume-Uni) - SEY - Finnish Federation for Animal Welfare Associations (Finlande) - Sloboda zvierat (Slovaquie)

Contact Presse :

Code animal : Alexandra Morette – Présidente – 06 25 72 14 99

Fondation Brigitte Bardot : Bruno Jacquelin - Responsable Communication - 01 45 05 94 55